



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 46569

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la situation des médecins non conventionnés. Certains bassins de population en France connaissent un véritable problème de démographie médicale. Beaucoup de consultations chez un spécialiste requièrent un délai de six à dix mois d'attente. Un remboursement égalitaire (25 euros) d'une consultation chez un médecin non conventionné permettrait un « désengorgement » chez les médecins conventionnés, entraînant moins de délai pour les Français les plus défavorisés et une possibilité pour les autres de consulter le praticien de leur choix sur la même base de remboursement. Il lui demande si une telle mesure est envisagée, au regard de l'aggravation de la situation de l'offre de soins.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46569

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7105